

L'Ermitage en pleine lumière !



L'Association de l'Ermitage est sans nul doute le site de patrimoine le plus fréquenté de la Vallée de la Vallière. Il devient aussi le plus visible à la nuit tombée. Pour les fêtes de fin d'année, l'édifice se distingue par des habits de lumière. Chapeau bas, Patrick Verguet ! On devine que l'installation a été périlleuse entre deux intempéries !



CONLIEGE

N° 3

décembre 2017

CEREMONIE 2018 DES VŒUX DU MAIRE

Vous êtes toutes et tous cordialement invités à la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité et du maire

le samedi 6 janvier à 11 h
à la salle des fêtes.

Cette cérémonie au cours de laquelle M. le maire fera un point sur les actualités et les projets de la commune sera aussi l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants de Conliège qui sont nombreux. Elle sera suivie d'un cocktail.



École : oui à la semaine des 4 jours 1/2 ! (lire en page 8)

L'école de Conliège se distingue des autres en adoptant pour ses rythmes scolaires la semaine des 4 jours 1/2.

24 décembre à 17h : Rendez-vous avec le Père Noël !

L'invitation du Père Noël à Conliège à l'initiative du comité des fêtes :

- 17h : place de la chapelle de Lorette
- 18h : place de la mairie (Lire en page 11)

Bonne année 2018 !

HISTOIRES ET LÉGENDES

L'Histoire de Conliège vu de la rue

Conliège se penche souvent sur son passé. Une de ses richesses patrimoniales, son bâti ancien. Il ne manque pas d'interroger. Suivons pour y répondre les notes de l'historien et conliègeois, Georges Lambert.

Conliège a la particularité d'avoir été une petite ville, une « villette » économiquement associée au bourg de Lons-le-Saunier, notamment à l'Époque Moderne (1450 – 1790, à la louche).

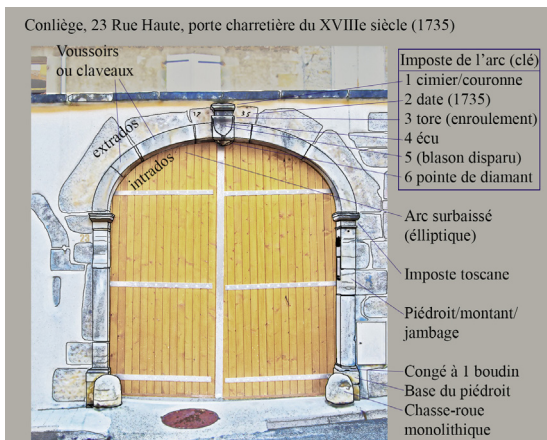
Stigmates de la guerre de dix ans

Les vestiges médiévaux antérieurs à cette époque sont quasiment invisibles dans le bâti actuel, à l'exception peut-être des restes de l'église antérieure à l'église Notre-Dame actuelle, inaugurée en 1626. À l'intérieur, des arcs tronqués d'un style gothique élégant pourraient indiquer une église ou chapelle construite aux XIVe ou XVe siècles. De fait, l'immense majorité des bâtiments qui bordent les trois rues, Rue Basse, Rue Neuve et Rue Haute, sont postérieurs à la Guerre de Dix ans (1634 – 1644). Du point de vue du bâti, les ravages de cette guerre se sont ajoutés à ceux causés par Henri IV qui a incendié une partie des faubourgs de Lons et plusieurs villages alentours, en particulier le village (et paroisse) de Coldre(s) qui ne se relèvera pas de cette destruction (1595).

Il faudra donc attendre le milieu du XVIIe siècle, soit autour de 1650, pour assister à une reconstruction et une « modernisation » du bourg de Conliège, assez active jusque vers les années 1890, date du phylloxéra. Soit deux bons siècles qui vont donner au village la configuration qu'on lui connaît.

Un plan du XVIIe précieux

Un plan du XVIIe, publié par J.-L. Mordefroid, atteste clairement de l'urbanisation le long des trois rues, Rue Basse, Rue Neuve et Rue Haute, selon un type d'organisation des propriétés modestes et mitoyennes, dit « en lanières » et conçues pour tenir lieu d'habitat (presque) autonome : logis sur rue, grange étable/écurie/cellier associé, cave (plutôt de plain-pied),



jardin attenant ainsi que basse-cour et écart, le tout s'égrenant sur une espace étroit et allongé, une « lanière ». Cet arrangement est interrompu à plusieurs reprises pour laisser la place à de plus grosses propriétés, celles des seigneurs de Binans, seigneurs du lieu (18-20 Rue Haute), celles du clergé et de la familiarité de l'église Notre-Dame, celles de plusieurs congrégations religieuses, généralement dépendantes d'une maison « mère » à Lons et celles d'une bourgeoisie de négoce qui se développe après la conquête française, disons, à partir de 1680 (44-46 Rue Haute par exemple). Il reste encore quelques beaux massifs des propriétés civiles (le 10 Rue Haute par exemple), mais il n'en est pas de même des anciennes propriétés religieuses qui ont été capturées à la Révolution puis revendues dans la population. Ces bâtiments, originellement ouverts sur des jardins et des espaces assez vastes ont été découpés et modifiés pour en faire des maisons plus ordinaires, arrangées à leur tour, plus ou moins selon le principe de la « lanière », chaque module correspondant, encore au XIXe siècle, à un bon équilibre social entre la jouissance d'une certaine autonomie alimentaire et technique, d'une certaine liberté (servitude abolie) mais des revenus limités.

Quand les clés d'arc et niches votives nous parlent

L'expansion « moderne » est attestée

et affichée sur de nombreuses maisons par le style des portes charretières, les écus des impostes (clés d'arc) datées ou de style typique, par diverses inscriptions, par les niches votives et par certains escaliers également typiques ou datés. Nous avons noté 20 dates visibles dans les rues ou les cours dont 16 postérieures à la Guerre de Dix Ans. Il y en a sans doute quelques unes qui nous ont échappé. Le XVIIIe est dominant dans la Rue Haute et confère à cette voie, dans sa partie médiane, une plaisante homogénéité.

La liste des dates recensées, dans l'ordre chronologique : à vous de la compléter si l'exercice vous intéresse :

- 1556 chapiteau mitoyen sur colonne simple - Rue Haute, au n° 10 (incluse dans un mur intérieur séparant le n° 10 du 12)
- 1612 porte charretière - Rue Haute, au n° à vérifier
- 1624 église de l'Assomption de Notre-Dame (source : archives)
- 1630 linteau droit (de cellier, de boutique,...) - Rue Basse, au n° 27
- 1650 niche dans le chœur de l'église Notre-Dame de Lorette
- 1652 portail ouest de l'église Notre-Dame de Lorette, date sur le vantail en bois
- 1657 niche à colonnettes - Rue Haute, au n° 30
- 1660 niche Sainte Barbe - Rue Haute, au n° 62
- 1672 porte de logis, marque sur linteau droit à acolade - Rue Neuve, au n° 16
- 1678 imposte à la serpette, porte charretière - Rue Haute, au n° 45
- 1686 imposte proéminente, porte charretière - Rue Haute, au n° 43
- 1720 porte de logis à lumière - Rue Haute, au n° 53
- 1727 oratoire - Rue Haute, face aux n°s 44 et/ou 46
- 1731 imposte à pointe de diamant, porte charretière - Rue Haute, au n° 23
- 1731 imposte proéminente, corbeille d'abondance - Rue Neuve, au n° 24
- 1737 Linteau de cheminée monumentale - Rue Neuve, au n° 14, maison dite « Vicaire »
- 1744 niche - Rue Haute, au n° 74
- 1748 imposte, porte charretière - Rue Haute, au n° 86
- 1770 imposte au « cœur » gravé, porte charretière - Rue Haute, au n° 49
- 1774 escalier, date au tombant du palier - cour du 18 RH

détails des impostes des portes charretières des n°10, 23 et 43 de la Rue Haute, typiques du XVIIIe siècle. Noter les ajouts attribuables aux Cordeliers sur l'arc et son imposte du n° 43, ainsi que la pointe de diamant sous la base de l'imposte.

MOT DU MAIRE

QUE RETENIR DE CETTE ANNÉE 2017 ?

3 élections en 2017

Cette année fut pour les services municipaux et les élus une année d'élections : la présidentielle, les législatives, les sénatoriales.



Vous connaissez tous notre président mais connaissez-vous nos parlementaires ? :

La députée de notre circonscription est Danielle Brulebois.

Elle représente le parti LREM (« La république en marche »). Danielle Brulebois fait partie du bureau de l'Assemblée où elle a même été, pendant un temps, vice-Présidente. Je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions sachant qu'elle a toujours défendu les intérêts de Conliège quand elle était Vice-présidente du Conseil départemental.

Nos deux Sénatrices du Jura sont Sylvie Vermeillet (ancienne présidente des Maires du Jura) et Marie-Christine Chauvin. Elles auront la lourde tâche de défendre les intérêts des collectivités territoriales au Sénat.

Sur le plan Local, l'équipe municipale a connu un transfert. Au poste de 3ème d'adjoint **Didier Ménétrier** qui remplace Alice



Benichou, obligée de se retirer pour motifs professionnels. Il aura en charge les finances, les ressources humaines, l'agence postale, et le suivi des travaux.

Je souhaite bonne chance à Didier Ménétrier (nouveau jeune retraité) dans ses nouvelles fonctions.

Parking Bolard : 22 places

Après de nombreuses discussions, la municipalité (ne pouvant plus faire face à des investissements trop importants du fait de la baisse des dotations) a décidé de revendre l'immeuble « Bolard », tout en gardant un parking de 22 places sera prochainement éclairé.

Le montant de la vente permettra à la municipalité de consolider ses comptes et de pouvoir programmer des projets en sommeil pour cause de non financement.

Projets

À l'école l'équipe pédagogique est au complet avec la Directrice Madame Emilie Coiffier et de Madame Léa Cornebois à l'école maternelle avec toujours Mme Murielle Millet comme ATSEM qui réalise un excellent travail pédagogique auprès des enfants.

J'en profite pour préciser que malgré les projets de l'éducation nationale de regroupement d'écoles, avec 6 classes minimum, ni la municipalité, ni les enseignants envisagent la fermeture de celle de Conliège.

En effet tant que nous avons 2 classes avec des enseignants motivés, des parents satisfaits et des enfants heureux, l'équipe municipale sera à leurs côtés pour leur donner les moyens de poursuivre ensemble la belle aventure de l'école communale de Conliège.

Compte tenu de la présence d'une école à Conliège avec cantine-garderie, et des activités périscolaires de qualité, il n'y a aucune raison (à part financière) pour regrouper les enfants dans des grosses structures à Perrigny ou ailleurs.

En 2018

Nous poursuivons les projets engagés, la sécurisation de la traversée de Conliège avec l'installation de deux feux tricolores intelligents.

- Une partie de la charpente de l'église Notre-Dame devra aussi être réparée.

- Des travaux d'entretien du patrimoine communal seront aussi nécessaires à la salle des fêtes, à l'école (sécurisation et implantation de WC).

- Après étude et réflexions l'expérimentation de la mise en sens unique d'une partie de la rue haute n'est plus d'actualité pour l'instant, pour cause d'incompatibilité avec les circuits de ramassage des poubelles.

- En 2018 nous continuerons à soutenir toutes les associations de Conliège qui sont pour beaucoup dans la qualité du « vivre ensemble » dans notre village.

Pour rester connecté aux affaires communales, n'oubliez pas de consulter le site internet de la commune de Conliège et vous inscrire à la News-Letter pour recevoir régulièrement des informations de la municipalité sur www.conliege.fr.

Je vous souhaite, au nom de la municipalité, de bonnes fêtes de fin d'année et par avance une bonne et heureuse année 2018.

Le Maire
Roger Rey

VIE DES ASSOCIATIONS DE CONLIÈGE

Conliege en musique 2017 encore une belle réussite



Indéniablement, l'édition 2017 a connu un très bon succès, aussi bien au niveau des groupes musicaux, satisfaits de venir présenter leurs répertoires, qu'à celui de la fréquentation du public venu fort nombreux profiter de la musique dans les rues et cours de la commune sous un soleil éclatant !

De plus, les sponsors privés répondent présents comme les collectivités, le conseil départemental, la commune de Conliège. Plusieurs associations comme

les amis de la percée viennent aider Conliège en musique, pour la décoration des rues notamment. Les résultats financiers sont bons même si la prudence doit être de mise dans ce domaine à l'avenir.

De plus, chacun pense que, telle qu'elle se déroule, la manifestation plaît et comporte un cachet particulier et une originalité certaine.

Les responsables lancent un appel pour que des bénévoles viennent renforcer les rangs des bénévoles de Conliège en Musique.

Contact 03.84.24.71.82.

**13 janvier : concert à 20h30
salle des fêtes**

Rendez-vous à l'assemblée générale : **samedi 13 Janvier 2018 à 18 heures** à la salle des Pompes suivie à 20h30 d'un concert (participation au chapeau) à la salle des fêtes avec Le Trio Andantina, 3 musiciennes jurassiennes qui interprètent de la Musique italienne du XVIII^{ème}.

Un beau moment en perspective et que vive la musique à Conliège !

Journée du patrimoine 2017 : La vannerie se raconte

Corbeilles, coupes, paniers, boîtes à ouvrage destinés à recevoir des fruits, fleurs, outils divers ont été découverts par les visiteurs samedi 16 septembre, lors de la première des deux journées du patrimoine dans une exposition présentée, salle des Pompes, par l'Association de sauvegarde du patrimoine de la Vallière et sa présidente Monique Bachelier. Cent vingt articles faits d'osier, bambou, paille, roseau, alfa, rotin sont, pour la plupart, de véritables œuvres d'art créées par des artisans.

L'art populaire était, ce jour là, visité, montrant aussi l'accompagnement de l'habillement avec notam-



ment des sacs à main de toutes formes, différents pour les jeunes filles et les femmes, des maquettes de navires, des ustensiles utilisés dans les activités de la vie courante mais également dans les activités de loisirs comme la chasse ou la pêche. De fait, cette exposition était

culturelle. Son contenu provient des recherches, durant une trentaine d'années, d'un collectionneur du Bugey, Jean-Pierre Melin, lequel possède deux cent cinquante articles de vannerie « que j'achète dans les brocantes, foires fouilles et autres ventes spécialisées. Ils sortent toujours de l'ordinaire et sont en bon état... », explique ce dernier. Parallèlement, les visiteurs ont pu visiter l'église Notre-Dame toute proche, sous la conduite de Jean-François Ryon, conservateur régional des objets d'art et antiquité du Jura.

AGENDA DES ASSOCIATIONS 2017-2018

Sou des écoles

Présidente : Élodie Cottet-Providence
Tél : 06 73 10 95 32

Adresse : 276 rue de la Baumette

Programme :

- 19 janvier 2018 : Galette des rois (18h30) salle des fêtes
- 24 juin 2018 : kermesse (10h-20h) au Saugeois ou salle des fêtes selon la météo (projet de repas ouvert à tous)

Association «L'Ermitage»

Président : Patrick Verguet
17 rue de l'Impériale 39570 - Montmorot

Les rendez-vous

- Réfection de la partie effondrée du mur d'enceinte
- Rappel : poursuite de l'opération « Mille laves pour l'Ermitage »

Les ami(e)s de la percée

Présidente : Josie Verguet-Villet

Tél : 03 84 47 29 71

Mail : josie.verguet.villet@aliceadsl.fr

Adresse : 12 rue du Châtaignier

Programme :

- Chaque mardi : séances de Qi Gong (18h, salle des fêtes)
- 16 fév 2018 : Fondue
- 24 mars : assemblée générale (19h30-Salle des fêtes)
- 1ère semaine d'avril, bus du Beaujolais (Saugeois)
- 27 mai : repas en musique (12h au Saugeois)
- 23 sept : marche avec repas tiré du sac
- 24 nov : Soirée cabaret (21h) - Salle des fêtes

Comité des fêtes

Président : Didier Ménétrier

Tél : 03 84 24 85 87

Mail : didier-menetrier@orange.fr

Programme :

- 24 décembre : Père Noël (17h) dans les rues de Conliège
 - 31 mars : « lapin de Pâques » (10h au saugeois)
- Invitation du comité des fêtes :
« Recherche des bénévoles »

Anciens combattants

Président : Roger Puget

Tél : 03 84 24 45 30

Adresse : 3 rue des Prés

Programme :

- 28 janvier : « Chèvre salée »

(12h, salle des fêtes)

- 4 Mars : assemblée générale (12h, salle des fêtes)

Tennis de table

Président : Jean-Marc Gascuel

Tél : 07 82 84 37 24

Adresse : 23 rue Haute

Programme :

- Entraînement les jeudis (19h/20h30, salle des fêtes / Loisirs et compétitions)
- 6 mai : Vide grenier

Les jeudis récréatifs

Présidente : Chantal Roussel

Tél : 06 72 44 96 51

Mail : mes.ange@hotmail.fr

Adresse : 95 rue Haute



L'association « Les Jeudis récréatifs »
Ne prend plus de nouvelles adhérentes, la salle des pompes étant trop petite »

Acca la lozière (société de chasse)

Président : Pascal Bouillod

Tél : 06 71 51 16 15

Adresse : 1710 route de Conliège - Perrigny

Rendez-vous :

- 1er ou 2ème week-end de mars : salle du terrain de jeux à Briod
- Vente de boudin « ATCA » (terrain de jeux à Briod)
- Samedi 7 juillet : méchoui ATCA - terrain de jeux à Briod

Conliège en musique

Présidente : Antoinette Mercier

Tél : 06 41 13 02 57

Mail : admercierbonjour@orange.fr

Mail : conliegeenmusique@gmail.com

Rendez-vous,

- 13 janvier : concert salle des fêtes à 20h30 TRIO ANDANTINA
- 16 Juin : Rue Haute, sites publics et privés

Bénévoles accueillis : contact Antoinette Mercier



Fanfare Conliègeoise

Présidente : Chantal Dumont

Tél : 03 84 43 97 40

Mail : chantaldumont39@hotmail.com

Adresse : 1 chemin des cent marches

Programme :

- Samedi 24 février : soirée cabaret jazz (salle des fêtes) avec le groupe « tribute to Ray Charles »
- Recherche : - Un musicien pour un « Glockenspiel »

Club Temps libre

Présidente : Josiane Magnien

N° tél : 03 84 35 37 93

Adresse secrétariat (pour le courrier)

Chantal Lemarchal : 46 rue Haute

Rendez-vous :

- Courant janvier : Épiphanie - salle des fêtes
- Repas grenouilles, mars 2018
- Mai : voyage à Ivoire avec traversée du lac Lemman

Bouilleurs de cru

Présidence : Daniel Dard

Tél : 03 84 24 46 63

Mail : danieldard1946@orange.fr

Adresse : 46 rue Neuve

Rendez-vous :

Campagne de distillerie concerne uniquement les personnes qui distillent ou font distiller des fruits exclusivement de leur récolte.

Souvenir Français Lons- Conliège

Président : Laurent Meyer

610, route de Macornay

Lons le Saunier - 03.84.24.82.18

VOTRE COMMUNE

Quel est le site de Conliège le plus fréquenté ?

Quel est le site de Conliège le plus fréquenté ?

Malgré deux sinistres, c'est toujours l'Ermitage qui s'impose comme une valeur sûre !

Ce «Monument», classé sur la liste complémentaire du patrimoine historique a subi, en moins de deux ans, deux graves sinistres.

Rappelons les faits

Dans la nuit du 21 au 22 novembre 2015, peu avant 23 h un incendie ravage le toit de la Bergerie. Un deuxième feu commence à s'attaquer à la porte contiguë de la chapelle.

2017, sans doute dans la nuit du 3 au 4 juin, une partie du mur qui jouxte l'esplanade s'est effondrée sur une longueur de 10 mètres et une hauteur de 40 cm. Acte de vandalisme ou phénomène naturel sur un mur fragilisé par le lierre et de fortes pluies ?

Nouveau toit pour la bergerie

La DRAC, pour le toit de cet édifice, exige une couverture en



laves, comme à l'origine du bâtiment.

Décision légitime reconnaît l'association de l'Ermitage « au vu de ce patrimoine historique ». L'opération « 1000 laves pour l'Ermitage de Conliège » reste donc bien d'actualité.

« Ce patrimoine historique remarquable s'inscrit dans les quatre siècles de l'histoire de l'Ermitage » résume Patrick Verguet

Priorité N°1 : Aujourd'hui, l'essentiel est de redonner à la bergerie une capacité d'accueil des promeneurs, ce qui impose des travaux de maçonnerie, menuiserie, d'aménagement intérieur et de mise hors d'eau.

Mur de l'esplanade

Des pierres ont été projetées en contrebas et ont roulé jusqu'au sentier en contrebas.

Sur ce nouveau front, l'association de l'Ermitage ne baisse pas non plus les bras. Des travaux de réparation de ce mur seront réalisés au Printemps en même temps que la réfection de la toiture en laves de la Bergerie .

Opération

« mille laves pour l'Ermitage »

Les dons par chèques sont à libeller

« Association l'Ermitage » et à envoyer à Patrick Verguet

« Mille laves pour l'Ermitage »,
17, rue de l'Impériale
39570 - Montmorot.

Un reçu fiscal donnant droit à une réduction d'impôt de 66% du don effectué sera remis et envoyé par retour au donateur.

Très bonne nouvelle tombée juste avant cette fin d'année !

une convention de mécénat établie entre l'Association l'Ermitage et AROBAS Technologies a abouti à l'octroi d'une somme de 4000€ destinée à la reconstruction de la bergerie et du mur de soutènement.

Cela va conforter l'association pour la réalisation de ce projet et la perspective d'autres travaux, en

l'occurrence la réhabilitation du réservoir d'eau souterrain, l'expertise de l'ensemble des murs et la mise en sécurité du site.

AROBAS Technologies est une entreprise de 25 ans d'expertise en simulation numérique et en développement de logiciel, basée à Ecully.

Rencontre avec la DRAC de Besançon pour la restauration de l'église Notre-Dame

Rencontre avec la DRAC de Besançon pour la restauration de l'église Notre-Dame

Pascal Gavet Technicien des bâtiments de France Conservation régionale des monuments historiques et Monsieur Buselin Emmanuel, accompagnés de M. Bertrand Cohendet notre architecte et de Georges Lambert notre référent sont venus constater les dégradations de la charpente de l'église Notre Dame et des murs de la porte principale.

Nous avons convenu avec les représentants de la DRAC, M. Cohendet notre architecte et Georges Lambert que des travaux futurs s'imposaient.

Des travaux conséquents de reprise de la charpente du chœur seront effectués dès que l'architecte aura terminé son étude.



Interventions nécessaires à Notre Dame de Conliège

VOTRE COMMUNE

CONLIÈGE : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE FORESTIÈRE



Ces travaux de plus de près de 20 000 euros faciliteront l'exploitation de la forêt communale, 400 mètres, c'est la longueur de la route forestière, située près de la Guillotine, qui vient de subir un important rechargement mais aussi de reprofilage dans la forêt conliégeoise, cette dernière d'une surface de 140 hectares.

Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise John-Denis Bonnot, de Vers-sous-Sellières, sous la maîtrise d'œuvre de l'office national des forêts, en utilisant 2 700 tonnes de matériaux offertes par les Carrières Jurassiennes de Briod (un grand merci à eux) dont une partie de grave malaxée, destinée à recouvrir une large pente, afin que les camions de débardage puissent la franchir sans trop de difficultés. Le long de cette route ont été installés 2 555m² de places de dépôt et de surcharge.

Le coût de cette opération se monte à 17 120 euros HT comprenant les travaux et la fourniture des pierres extraites de la carrière de Briod.

17 120 euros HT de travaux

L'entreprise « Les carrières Jurassiennes » qui exploite la carrière a pris en charge les 2750 tonnes de cailloux et a fourni un chargeur pour aider à charger les camions.

La réception des travaux s'est déroulée vendredi 13 octobre, à laquelle ont assisté le maire Roger Rey, Didier Ménétrier, adjoint, Alain Pernet et Carole Delorme de l'ONF, respectivement responsable de l'unité territoriale de Lons-le-Saunier et en charge de la forêt communale conliégeoise.

« Cette réalisation va nous permettre de faciliter l'exploitation de la forêt communale durant les vingt années qui viennent », a déclaré le maire.

ACCESSIBILITE CHAPELLE DE LORETTE

L'accessibilité est une obligation de résultat, il s'agit d'assurer l'usage normal de toutes les fonctions d'un établissement recevant du public, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

Après la mairie, la poste, la salle des Pompes, c'est au tour de notre chapelle d'être mise en règle.

La chapelle de Lorette ne pouvant



répondre à l'ensemble des normes d'accessibilité, la commune a formulé trois demandes de dérogations concernant les cheminements extérieurs et l'accès à ce bâtiment.

Conséquence :

deux mains courantes traditionnelles en ferronnerie traitée seront installées de chaque côté de l'escalier principal, travaux pour lesquels la sous-commission a émis un avis favorable.

ACTU

**Cette année encore,
la municipalité
a offert la carte jeune
aux Conliègeois
âgés de 6 à 18 ans.**

Le recensement des besoins en cartes s'est fait en amont, dès le mois de juin. En effet, dès le 7 juillet il a fallu réserver les cartes auprès de l'organisme.



Photo : Colette Guillemaut et Florence Restelli

L'accueil des parents et enfants a été programmée le samedi 2 septembre et s'est déroulée au secrétariat de la mairie.

Colette Guillemaut et Florence Restelli avaient distribué pratiquement toutes les cartes un peu avant midi.

La carte jeune offre de nombreuses réductions dans les commerces franc-comtois, un bon de 6€ valable dans une librairie, des tarifs préférentiels pour certains jours au cinéma ou encore au 1055, et également la gratuité pour certains musées.



Depuis le 1^{er} mai la commune a décidé de tester l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Cette volonté répond à plusieurs enjeux importants :

- des enjeux en termes de biodiversité car la lumière artificielle a des conséquences, la plupart du temps négatives, sur la faune et la flore et dans tous les cas remanie les équilibres écosystémiques,
- des enjeux économiques (consommation des énergies, préservation des ressources naturelles, coût de la facture énergétique, ...),
- des enjeux de préservation de la visibilité du ciel étoilé (observations, recherche, ...),
- des enjeux de santé humaine (qualité du sommeil, stress, ...).

Depuis 8 mois donc l'extinction de l'éclairage public à Conliège est en place de minuit à 5 heures du matin sauf le samedi.

Aucune remarque négative n'étant arrivée jusqu'à la mairie nous continuerons donc cette expérience.

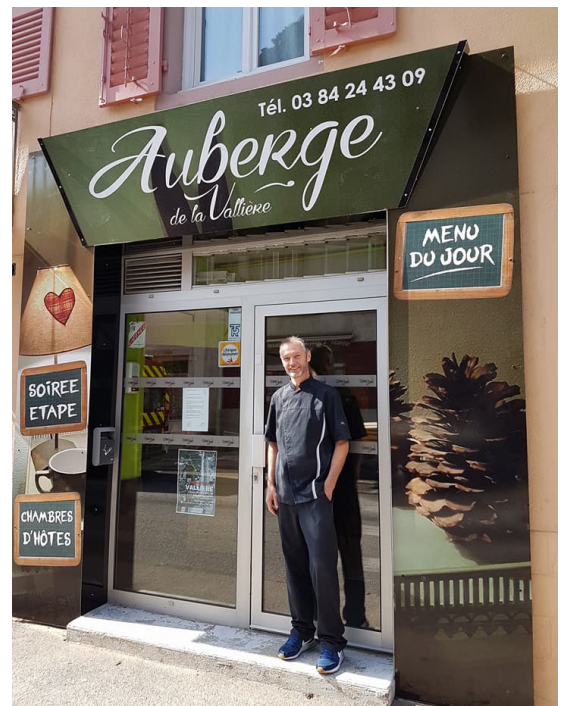
Ne dites plus « Le Onze sept » mais « L'Auberge de la Vallière »

L'hôtel « le onze sept » cède la place à « l'Auberge de la Vallière » avec son restaurant, son gîte, ses 3 pimpantes chambres de caractère à la décoration soignée.

La création de ces dernières a nécessité de lourds travaux. Entre ses chambres de caractère, son restaurant, son gîte, c'est un véritable chaudron bouillant que surveille attentivement Henri, le maître des lieux. Entre lui et ses convives, se crée d'emblée une alchimie, véritable clé du succès d'un tel projet.

Il aime par-dessus tout le plaisir des rencontres : « ces instants d'humanité, aussi éphémères soient-ils », « on rencontre des gens formidables avec qui se créent de vrais liens d'amitié ». Les chambres de caractère répondent à plusieurs attentes : une quête de proximité, de liens, d'intimité d'une maison familiale : grand mythe français, qui expliquent leur réussite dans notre pays.

C'est donc une nouvelle histoire qui commence pour Henri. Tous les ingrédients du succès



sont là : décoration soignée, attention à chacun de ses hôtes de passage, bonne humeur.

Gageons qu'outre les petits plats que ses hôtes pourront apprécier dans son restaurant s'ils le souhaitent, ils goûteront d'abord un autre plat dans l'Auberge de la Vallière : celui de la convivialité.

Toutes ces heureuses dispositions d'esprit ajoutées à son savoir faire permettront aux hôtes d'Henri de simples moments de bonheur, c'est ce que nous lui souhaitons du fond du cœur.

Le point sur l'installation de la fibre optique par SFR

Devant la lenteur de l'installation de la fibre par Orange sur l'agglomération et après avoir rencontré le Directeur régional de SFR, j'ai décidé (à l'occasion d'une rencontre avec SFR en juillet 2015) de confier l'installation de la fibre à SFR qui a pré-empté les communes de Conliège, Perrigny, Montmorot, Messia et une partie de LONS.

Déroulement des opérations :

Une armoire PM (point de mutualisation) passive a été installée en mai 2017 ruelle marchande



Elle permettra de raccorder les

480 habitations de Conliège à la fibre optique.

Restera ensuite à apporter la fibre optique du NRO (nœud de raccordement optique) actif de Lons jusqu'à Conliège puis à raccorder chaque habitation à la fibre. Cette opération se fera par les fourreaux de France Telecom et en aérien en cas de besoin.

C'est cette opération qui a lieu actuellement.

Cette opération est entièrement financée par SFR.

Ensuite, une fois le câblage termi-

né, chaque abonné pourra choisir le FAI (fournisseur d'accès internet) qu'il désire sans supplément de prix (normalement).

Intérêt de la fibre optique :

Grâce à la fibre optique, la vitesse d'une connexion Internet peut dépasser plusieurs Gigabits par seconde en émission (upload) et en réception (download). L'intérêt majeur de la fibre optique est de permettre aux internautes de bénéficier de nouveaux services, qui nécessitent des débits élevés que l'ADSL ne peut pas fournir aujourd'hui. Voici quelques exemples d'usages favorisés par la fibre optique :

- Télécharger des vidéos à la demande et des morceaux de musique en un instant
- Profiter d'un temps de réponse quasi instantané pour les jeux en ligne
- Travailler depuis le domicile et envoyer des pièces jointes et des fichiers volumineux en quelques secondes
- Sauvegarder et envoyer des fichiers volumineux vers le cloud en quelques minutes
- Exploiter pleinement le potentiel de la Haute Définition, et de l'Ultra HD 4K) avec une fluidité totale des images (sans compression ni pixellisation) et un son 5.1 Dolby Digital HD 4K



Vraisemblablement 2018 verra l'arrivée du très haut débit à Conliège.

Conclusion

Il s'agit d'une bonne nouvelle pour notre village qui souffre d'un débit internet très faible notamment pour les entreprises qui travaillent régulièrement sur internet et qui ont des gros fichiers à télécharger ou à envoyer mais aussi pour les habitants qui vont pouvoir bénéficier de la télévision en très haute définition. Cette opération facilitera aussi l'arrivée de nouveaux habitants. Le déploiement du THD par la fibre optique doit permettre le maintien ou le développement d'activités économiques dans les zones rurales.

Le Maire Roger Rey

Fleurissement et entretien des espaces verts : objectif zéro pesticides

L'année 2017 n'aura pas été de tout repos pour les employés municipaux chargés de l'entretien des espaces verts et du fleurissement de la commune.

Rien ne leur a été épargné : gel sur les semis sous serre, fortes pluies ... intempéries suivies de la canicule.

Pour Fabien Vivert, Pascal Baud la tâche a été ardue d'autant que des contraintes supplémentaires ont été imposées par l'engagement de Conliège dans une dynamique pour la protection de l'environnement. Elle implique le principe « Zérophyto » ! Il s'agit de préserver la santé des salariés, des habitants et de veiller aux finances publiques par une rationalisation étudiée et responsable des interventions.

Cette démarche volontaire est en-



Fabien Vivert et Colette Guillemaut

cadrée par « ECLA ».

Une formation a été suivie par les employés municipaux et se concrétise dorénavant. Ce dossier est suivi en collaboration avec Mme Christiane Combe « chargée de mission environnement » (Communauté d'agglo : ECLA)

Tous ces efforts, sans pesticides,

doivent contribuer à une meilleure qualité de l'eau, en l'occurrence ici de la Vallière et de la Diane.

Un dossier de demande d'aide financière « zéro pesticide » a été déposé auprès de l'AERMC (agence de l'eau).

Rappelons :

- Que si n'importe qui peut épandre des produits chimiques, fleurir, débroussailler, tondre, préparer un sol pour l'ensemencement, c'est autre chose !

- Qu'une information, à votre intention, intitulée « Six bonnes raisons de jardiner sans pesticide » a été déposée, en septembre, dans votre boîte à lettres de Conliège.

- Qu'il convient aussi d'anticiper une prochaine interdiction réglementaire.

LE SAVIEZ VOUS?

★ JEUDI

Le petit marché de terroirs

Venez acheter des produits de qualité sur la place de Conliège.



Christiane Alonso
vous attend avec
le sourire

Il s'est installé pour la première fois jeudi 11 mai sur la place de la Mairie, le "petit marché de terroirs" managé par Christiane Alonso, de Briod.

À 33 ans, cette dernière s'est lancée dans la vente ambulante de produits bio en allant chaque semaine avec son camion boutique à Orgelet, le lundi, Lavigny, Vevy et Mirebel, le mardi, Bonlieu et Briod le mercredi, ainsi qu'à Moirans et Ville-neuve-sous-Pymont le vendredi.

Conliège est desservi tous les jeudis.

À domicile, ou presque
Les produits présentés à la vente sont très variés, allant du pain à l'épicerie en passant par les fruits

et légumes, produits laitiers, viande et charcuterie. « Je souhaite que ma présence soit aussi un point de rencontre convivial où l'on vient échanger autour d'un café ou d'une boisson fraîche », explique Christiane Alonso, qui a le souci de bien servir une clientèle qui apprécie d'être servie à domicile, ou presque, à travers les produits de qualité de producteurs locaux inscrits dans le circuit court.

**Contact Christiane Alonso
au 06.82.63.59.91.**

★ MARDI

Et n'oubliez pas le «p'tit marché» !

Tous les mardi matin de 9 h à 10h 30 environ vous pouvez retrouver sur la place le petit marché du mercredi. Avec les excellents fruits et légumes et fromages du «Ptit marché pontois» et les succulentes viandes et charcuteries de la boucherie «Royer»



INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Tous françaises et français jouissant de leurs droits civils et politiques, et, qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale, ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription à la mairie de leur domicile pendant toute l'année civile.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PACS : EN MAIRIE depuis le 1^{er} novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016. Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

École : oui à la semaine des 4 jours 1/2



Lors du conseil municipal du 29 octobre, les élus se sont positionnés en majorité en faveur de la reconduction des TAP à la rentrée 2018.

Depuis 4 ans, la commune de Conliège avec l'aide précieuse de Murielle Millet, ATSEM s'investit énormément afin de proposer aux enfants des activités périscolaires de qualité, avec des intervenants professionnels issus d'associations, des auto entrepreneurs et même des bénévoles. Du lundi au jeudi, les enfants s'initient ainsi à toutes sortes d'activités telles que : basket ball, yoga, théâtre, arts plastiques, musique, tennis de table, danse, boules lyonnaises, ateliers d'écriture, échecs. Cet investissement, qui coûte environ 7000 euros par an à la commune, va de pair avec la volonté des élus de proposer aux enfants des outils pour les aider à grandir, à s'ouvrir sur le monde, à acquérir confiance et estime de soi.

Vote d'une seule voix

Le conseil d'école s'est par ailleurs positionné en faveur de la reconduction de la semaine à 4.5 jours (5 matinées dont le mercredi matin). Sur ce sujet, l'équipe enseignante et la commune ont parlé d'une seule voix. Les enseignantes ont insisté sur l'importance du travail en matinée avec les élèves, temps propice à la concentration et aux apprentissages de qualité. Les parents d'élèves, consultés par l'équipe pédagogique se sont également positionnés en majorité **en faveur de la semaine à 4.5 jours.**

En cela, l'école de Conliège se démarque des autres écoles de la communauté d'agglomération, qui pour la plupart reviendraient à la

semaine de 4 jours avec suppression des TAP. Ce qui constitue une exception en Europe où la tendance est plutôt à 5 jours pleins d'apprentissage.

L'année 2017 a été marquée par la titularisation de Léa Cornebois, enseignante de la classe de maternelle. Cette nomination vient asseoir la stabilité de l'équipe avec la Directrice Emilie Coiffier et Murielle Millet, ATSEM. L'équipe pédagogique est complétée par l'équipe périscolaire, Patricia Maurin, Anne Paglia et Véronique Douriaud, qui accueillent les enfants à la cantine et à la garderie dès 7H30 jusqu'à 18H30, tous les jours de la semaine.

Voyage de fin d'année

À la fin de l'année scolaire 2017, les 2 classes de l'école ont pu profiter d'un voyage de fin d'année. Les plus petits sont partis en classe verte à Levier et ont découvert les joies de la ferme et des poneys ! Les plus grands sont partis à Aisey, en Haute-Saône pour une classe découverte des arts du cirque. Les enfants en sont rentrés grands, heureux et bien entendu....fatigués ! Ces sorties ne seraient pas possibles sans l'investissement de l'équipe pédagogique et sans le dynamisme du Sou des écoles de Conliège qui œuvre toute l'année, à travers l'organisation de diverses manifestations pour récolter des fonds pour les enfants.

(Pour tout renseignement concernant le sou des écoles, contact : Elodie Cottet-Providence, Présidente).

24 décembre à 17h défilé du Père Noël bien dans la tradition !

À l'initiative du Comité des fêtes, le Père Noël donne rendez-vous à tous les enfants de Conliège **ce 24 décembre pour son traditionnel défilé, dès 17h.**

- 1^{ère} étape, devant le parvis de la chapelle de Lorette (Haut de la rue Haute) : distribution de bonnets « étoilés » du père Noël pour les petits et de flambeaux pour leurs grands.

- 2^{ème} étape : Arrivée en musique, place de la mairie à 18h et distribution gratuite de Bugnes et friandises, vin chaud.



Le LIONS CLUBS de Lons-le-Saunier propose le Fil d'Ariane : Le Fil d'Ariane est une petite boîte placée dans votre réfrigérateur qui peut « **VOUS SAUVER LA VIE** ». À l'intérieur de cette boîte les informations relatives à votre santé sont regroupées sur une feuille. Un autocollant est placé visiblement sur votre porte de réfrigérateur. À leur arrivée, les services d'urgence voient l'autocollant et savent que les informations nécessaires pour leurs interventions sont à l'intérieur. Toutes personnes intéressées peuvent se présenter en mairie, afin de bénéficier gratuitement de cette aide.

CONLIEGE PRATIQUE



Conliège : place au recensement 2018

Le prochain recensement de la population française par l'Insee aura lieu au début de l'année 2018 du 18 janvier au 17 février.

La commune de Conliège sera concernée par ce recensement.

Mme Dominique Pernot a été désignée comme coordinatrice de cette opération. Deux agents recenseurs (Mesdames Véronique Douriaud et Valérie Ducret) passeront à votre domicile pour distribuer les questionnaires de recensement. Réservez-leur le meilleur accueil pour faciliter leur travail. Si ces questionnaires de recensement peuvent parfois déranger certains habitants ayant le sentiment d'être « fichés », la législation leur impose néanmoins d'y répondre.

Loi et obligations

L'article 3 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques prévoit que les personnes questionnées sont tenues



Véronique Douriaud, Valérie Ducret et Roger Rey

de répondre aux enquêtes statistiques déclarées obligatoires par l'administration. Le recensement de la population organisé par l'Insee fait partie de ces enquêtes obligatoires.

La loi précise néanmoins que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. La législation impose également aux déclarants de répondre dans les délais fixés.

Répondre en ligne sur Internet

Il est possible et même souhaitable de répondre au questionnaire sur internet via le site le-recensement-et-moi.fr. Vos identifiants de connexion figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Il évite aux agents recenseurs de repasser chez vous pour récupérer leurs fiches.

Renseignements complémentaires en mairie au 03 84 24 13 20.

INFOS PRATIQUES INFOS PRATIQUES INFOS PRATIQUES...

Ouverture secrétariat mairie :

de 09 H 00 à 12 H 00 les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis

Tél : 03.84.24.13.20

Ouverture agence postale :

de 08 H 30 à 10 H 30 les lundis, mardis, jeudis, vendredi de 09 H 00 à 11 H 00 le samedi / Tél : 03.84.24.31.29

Fermeture le mercredi

Collecte des ordures ménagères :

semaine paire : poubelle grise uniquement
semaine impaire : poubelle grise et bleue

Boulangerie : 03.84.24.28.29

fermeture hebdomadaire le jeudi

Salon de coiffure : 03.84.24.18.41

fermeture hebdomadaire le lundi

Auberge de la Vallière : 03.84.24.43.09

Pharmacie : 03.84.24.13.25 fermeture le lundi matin et le samedi après-midi

Médecin : Docteur Jean-Marc Arquilliere

03 84 24 13 10

Cabinet Infirmier : 06 14 65 74 44

Ecole maternelle : 03 84 24 67 21

Ecole élémentaire : 03 84 47 57 27

Cantine garderie : 06 43 32 03 01

Maison d'assistantes maternelles

(MAM) : 03 70 43 00 70

Assistantes maternelles agréées :

- Mme Pasteur : 03 84 24 23 14

- Mme Gosset : 03 84 24 80 45

En cas d'urgence :

Samu : 15

Police secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Urgence gaz : 0800 47 33 33

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

ETAT CIVIL 2017

NAISSANCES

Salomé CHAILLON, le 5 juin

Zélie FLATRES, le 26 juillet

Hugo MAITREJEAN, le 10 août

Simon DOUCHE, le 8 novembre

DÉCÈS :

Marie-Rose BRIDE, le 19 janvier

Yvette GROSFILLEY-BOULEFKHAD, le 22 février

Gilbert LONCHAMPT, le 28 février

Daniel PERNIN, le 26 mai

Denis ROBERT, le 13 août

Fernande JACQUIER, le 6 novembre

Thierry TURCONI, le 8 novembre

Rolande VOULOT, le 24 novembre

MARIAGES

Mme Florence ARQUILLERE

avec M. Thibault MASSART,

le 22 juillet

Mme Ludivine BORNE avec

M. Alexandre FORNEVILLE,

le 22 septembre

BOITE AUX LETTRES

Il est constaté par les employés communaux et les postiers qu'un grand nombre de boîte aux lettres ne possèdent pas de nom. Il serait souhaitable qu'une étiquette soit collée sur votre boîte, afin de faciliter leur travail. Nous comptons sur votre compréhension. D'avance nous vous remercions.

Poubelles :

Ramassage des bacs gris pour les fêtes de Noël

Compte tenu du fait que les jours de ramassage des bacs gris pour les fêtes de fin d'année tombent le lundi de Noël le 25 décembre et le lundi 1er janvier ceux-ci seront avancés aux samedis 23 décembre et 30 décembre à partir de 5 h du matin